STARTRADER

TERMES ET CONDITIONS

Black Friday Power Play

PÉRIODE PROMOTIONNELLE
23 novembre – 4 décembre 2026

ANNONCE DES GAGNANTS
11 décembre 2026



Le trading de CFD comporte un niveau de risque élevé

CONDITIONS DE LA PROMOTION

Black Friday Power Play

DATES CLÉS

23 nov. – 4 déc. 2026
Période promotionnelle

11 déc. 2026
Annonce des gagnants

TIRAGE AU SORT

500 USD en un seul Dépôt net = 1 ticket

1 ticket par tranche de 400 000 USD de volume notionnel

100 × 20 USD en Coupons de bonus de crédit

LOTS PRINCIPAUX

1 000 USD de Dépôt net cumulé

2 000 000 USD de volume notionnel minimum

Top 4 par volume : MacBook Air, Leica, Switch 2 ou Ray-Ban Meta

1 Présentation de la promotion

La Black Friday Power Play (la « Promotion ») est proposée par STARTRADER (la « Société ») aux clients éligibles, nouveaux et existants.

Pendant la Promotion, les clients éligibles qui s'inscrivent et tradent des Produits CFD Éligibles peuvent obtenir des tickets de tirage au sort pour tenter de gagner l'un des cent (100) bonus de crédit de 20 USD.

Les clients qui remplissent également les conditions d'éligibilité aux Lots principaux seront admis au classement pour recevoir l'un des quatre (4) Lots principaux.

La participation à la Promotion est soumise aux présents Termes et conditions (les « CG »).

2 Période promotionnelle

La Période promotionnelle commence le 23 novembre 2026 à 00:00 et se termine le 4 décembre 2026 à 23:59, selon l'heure du serveur de la Société.

3 Région concernée

La présente Promotion est réservée aux résidents des Pays/Régions éligibles, sous réserve des lois et réglementations applicables dans le pays ou la région de résidence de chaque participant.

4 Produits concernés

Les Produits CFD Éligibles dans le cadre de la présente Promotion se limitent au Forex, à l'Or, à l'Argent, au Pétrole et au BTC.

Tous les produits non expressément mentionnés ci-dessus sont exclus de la présente Promotion.

5 Éligibilité

5.1 Les clients STARTRADER, existants et nouveaux, peuvent participer à la Promotion, à condition de satisfaire à toutes les exigences applicables en matière d'éligibilité et de vérification de compte.

5.2 Pour participer, les clients doivent s'inscrire avec succès via le Portail Client STARTRADER ou l'application STARTRADER pendant la Période promotionnelle. Seul le volume de trading exécuté après l'inscription réussie sera pris en compte aux fins de toute exigence des présentes CG.+L15:O15

5.3 Un (1) seul Compte de trading par identifiant d'utilisateur est éligible à la Promotion.

5.4 La Société se réserve le droit, sous réserve des lois et réglementations applicables, de déterminer l'éligibilité d'un client à la Promotion conformément aux présentes CG.

5.5 Les comptes Cent, STAR Copy, PAMM et MAM sont expressément exclus de la participation à la Promotion.

5.6 Il appartient à chaque Participant de déterminer s'il est éligible à la Promotion, y compris si la Promotion est licite là où il réside et s'il remplit toutes les conditions de la présente clause 5. Un Participant qui n'est pas éligible ne doit pas s'inscrire et peut être exclu à la seule discrétion de la Société.

6 Participation au tirage au sort et lots

6.1 Pour être admis au Tirage au sort, un participant doit satisfaire aux deux conditions suivantes pendant la Période promotionnelle et après s'être inscrit avec succès conformément à la clause 5.2 :

(a) Condition de dépôt : effectuer un seul Dépôt net d'au moins 500 USD (ou son équivalent) sur son Compte de trading STARTRADER réel.

(b) Condition de trading : réaliser un Volume de trading notionnel minimum de 400 000 USD sur des Produits CFD Éligibles.

6.2 Les clients peuvent obtenir des tickets de tirage au sort de la manière suivante :

(a) Ticket de dépôt : un client qui effectue un seul Dépôt net d'au moins 500 USD pendant la Période promotionnelle obtient un (1) ticket de tirage au sort. Chaque client peut obtenir au maximum un (1) ticket de dépôt, quel que soit le montant ou le nombre de dépôts effectués.

(b) Tickets de trading : pour chaque tranche de 400 000 USD de Volume de trading notionnel sur des produits éligibles, le client obtient un (1) ticket de tirage au sort. Le nombre de tickets de trading qu'un client peut obtenir n'est pas limité.

6.3 Les tickets de tirage au sort sont attribués en nombres entiers uniquement. Le Volume de trading notionnel inférieur à chaque tranche de 400 000 USD ne donne pas droit à un ticket partiel.

Par exemple, un client ayant un Dépôt net de 500 USD et un Volume de trading notionnel de 1 300 000 USD obtient quatre (4) tickets : un (1) ticket de dépôt et trois (3) tickets de trading.

6.4 Cent (100) gagnants seront désignés par tirage au sort aléatoire après la fin de la Période promotionnelle. Chaque gagnant recevra un Coupon de bonus de crédit de 20 USD.

6.5 Chaque ticket de tirage au sort représente une (1) participation au tirage. Obtenir des tickets supplémentaires augmente les chances de gain d'un participant, mais ne garantit pas de lot.

6.6 Chaque participant peut recevoir au maximum un (1) Lot du tirage au sort, quel que soit le nombre de tickets obtenus.

7 Lots principaux

7.1 Pour être admis au classement des Lots principaux, un participant doit satisfaire aux deux conditions suivantes pendant la Période promotionnelle et après s'être inscrit avec succès conformément à la clause 5.2 :

(a) effectuer un Dépôt net cumulé d'au moins 1 000 USD ; et

(b) réaliser un Volume de trading notionnel minimum de 2 000 000 USD sur des Produits CFD Éligibles.

7.2 Les Participants Qualifiés seront classés selon leur Volume de trading notionnel qualifiant total pendant la Période promotionnelle. Les quatre (4) Participants Qualifiés ayant le Volume de trading notionnel qualifiant le plus élevé recevront chacun un (1) Lot principal selon leur classement final, comme suit :

Rang	Lot	Valeur de vente approximative
1	MacBook Air	1 999 USD
2	Leica D-Lux 8	1 595 USD
3	Nintendo Switch 2	499,99 USD
4	Ray-Ban Meta Gen 2	379 USD

7.3 Lorsque deux Participants Qualifiés ou plus atteignent le même Volume de trading notionnel qualifiant, le participant qui a atteint ce volume en premier, selon les enregistrements du serveur de la Société, obtient le meilleur classement.

7.4 Chaque participant peut recevoir au maximum un (1) Lot principal.

7.5 Les participants admis au classement des Lots principaux restent éligibles au Tirage au sort en fonction des tickets qu'ils ont obtenus, à condition de satisfaire aux conditions applicables au Tirage au sort.

7.6 Toutes les valeurs de lots indiquées sont des valeurs de vente approximatives fournies à titre de référence uniquement et peuvent varier selon les régions.

7.7 Tous les lots énumérés sont soumis à leur disponibilité au moment de l'achat. La Société ne garantit la disponibilité d'aucune couleur ni configuration particulière et se réserve le droit de fournir une couleur ou une configuration disponible. La Société n'est pas tenue de satisfaire la préférence de couleur d'un gagnant.

7.8 Dans la mesure permise par la loi applicable, la Société ne saurait être tenue responsable des problèmes techniques, matériels, logiciels ou de réseau entraînant la perte, l'incomplétude, le retard ou toute autre altération de participations ou d'activités de trading.

7.9 Dans la mesure permise par la loi applicable, la Société ne saurait être tenue responsable des retards dans la livraison des lots aux participants.

8 Annonce des gagnants et remise des lots

8.1 Les résultats du Tirage au sort et le classement final des Lots principaux seront annoncés le 11 décembre 2026 sur les canaux officiels de STARTRADER. Les gagnants seront également avisés par e-mail.

8.2 Les Coupons de bonus de crédit du Tirage au sort seront crédités sur les Comptes de trading participants des gagnants dans les 24 heures suivant l'annonce.

8.3 Les gagnants des Lots principaux seront contactés par la Société afin d'organiser la livraison du lot. Les gagnants doivent répondre et fournir toutes les informations de livraison requises dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la notification. À défaut, le lot pourra être perdu.

8.4 Les lots physiques sont non transférables et ne peuvent pas être échangés contre des espèces. Lorsqu'un lot est indisponible ou ne peut pas être livré dans le pays ou la région du gagnant, la Société se réserve le droit, à sa seule discrétion, de lui substituer un article ou un crédit de valeur équivalente.

8.5 Les taxes, droits ou frais découlant de la réception d'un lot sont à la seule charge du gagnant.

8.6 Les gagnants doivent détenir un Compte de trading actif et en règle au moment de la remise des lots.

8.7 Si le Compte de trading d'un gagnant est inactif ou clôturé au moment de la remise des lots, la Société se réserve le droit de retenir ou de réattribuer le lot, sous réserve des lois applicables et des présentes CG.

9 Conditions du Coupon de bonus de crédit

9.1 Pour les gagnants du Tirage au sort, le Coupon de Bonus de crédit sera émis sur leur Compte de trading.

9.2 Chaque client éligible peut recevoir au maximum un (1) Coupon de bonus de crédit pendant la Période promotionnelle.

9.3 Le Coupon de bonus de crédit s'applique uniquement à la Première Transaction Éligible passée après l'activation.

9.4 Le Coupon de bonus de crédit ne peut pas être appliqué à plusieurs transactions, réutilisé, transféré, échangé ni converti en espèces.

9.5 Le Coupon de bonus de crédit est crédité à des fins de trading uniquement et ne peut pas être retiré. Les profits générés par le trading avec le Bonus de crédit peuvent être retirés, conformément aux procédures de retrait habituelles de la Société.

9.6 Le Coupon de bonus de crédit reste valable pendant trente (30) jours calendaires à compter de la date à laquelle il est crédité sur le Compte de trading du Participant. Tout Bonus de crédit non utilisé expire et est automatiquement retiré du Compte de trading à l'expiration de cette période, sans préavis.

10 Conditions générales

Les conditions suivantes sont juridiquement contraignantes. En participant à la Promotion, les participants reconnaissent avoir lu, compris et accepté les présentes CG.

10.1 Conditions de participation

Pour participer à la Promotion, les clients doivent s'inscrire via le Portail Client STARTRADER ou l'application STARTRADER conformément à la clause 5.2 et satisfaire aux conditions de dépôt et de trading applicables pendant la Période promotionnelle.

10.2 Comment participer

Étape 1 : s'inscrire à la Promotion via le Portail Client STARTRADER ou l'application STARTRADER conformément à la clause 5.2.

Étape 2 : effectuer le dépôt qualifiant applicable sur un Compte de trading réel :

- Tirage au sort : 500 USD.
- Lot principal : 1 000 USD cumulés.

Étape 3 : trader des Produits CFD Éligibles, à savoir le Forex, l'Or, l'Argent, le Pétrole ou le BTC.

Étape 4 : atteindre le Volume de trading notionnel requis pendant la Période promotionnelle :

- Tirage au sort : obtenir un (1) ticket pour chaque tranche de 400 000 USD de Volume de trading notionnel qualifiant, sous réserve de remplir les conditions minimales d'éligibilité.
- Lot principal : réaliser au moins 2 000 000 USD de Volume de trading notionnel qualifiant pour être admis au classement.

10.3 Conditions de dépôt

(a) L'exigence de Dépôt net applicable doit rester satisfaite à la fin de la Période promotionnelle. Les participants dont le Dépôt net passe sous le seuil applicable à la suite de retraits ou de transferts seront soumis aux dispositions suivantes :

- Tirage au sort : les participants dont le Dépôt net passe sous 500 USD ne seront plus éligibles au Lot du tirage au sort.
- Lot principal : les participants dont le Dépôt net cumulé passe sous 1 000 USD à la fin de la Période promotionnelle, que ce soit à la suite de retraits ou de transferts, seront exclus du classement des Lots principaux.

(b) Le dépôt net minimum de 500 USD pour le Tirage au sort doit être effectué en une seule transaction et ne peut pas être fractionné en plusieurs dépôts. Le dépôt net de 1 000 USD pour le Lot principal peut être accumulé sur plusieurs dépôts effectués pendant la Période promotionnelle.

(c) Les transferts internes entre comptes détenus sous le même nom ne seront pas considérés comme des dépôts qualifiants.

(d) Les transferts de commissions vers des Comptes de trading détenus sous le même nom ne seront pas considérés comme des dépôts qualifiants.

(e) Les Dépôts nets seront calculés conformément à la définition de la clause 11(c).

10.4 Conditions de trading

(a) Les exigences minimales de Volume de trading notionnel qualifiant sont les suivantes :

- Tirage au sort : 400 000 USD sur des Produits CFD Éligibles.
- Lot principal : 2 000 000 USD sur des Produits CFD Éligibles.

(b) Seules les positions entièrement clôturées sont comptabilisées dans le Volume de trading notionnel qualifiant.

(c) Les positions restées ouvertes à la fin de la Période promotionnelle ne seront pas incluses dans le calcul final du volume de trading.

(d) Chaque position qualifiante doit rester ouverte pendant au moins dix (10) minutes.

(e) Le volume de trading exécuté avant l'inscription réussie ou en dehors de la Période promotionnelle ne sera pas comptabilisé.

(f) Le volume notionnel est déterminé à partir des enregistrements du serveur de la Société, qui font foi aux fins des présentes CG.

10.5 Politique de retrait

(a) Les participants peuvent retirer des fonds à tout moment pendant la Période promotionnelle.

(b) Les participants sont seuls responsables du suivi de leur activité de trading et du respect de toutes les conditions d'éligibilité, de dépôt, de trading et de retrait applicables dans le cadre de la présente Promotion.

10.6 Avis de non-responsabilité relatif aux marques

(a) Apple et MacBook Air sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays et régions. Leica est une marque de Leica Camera AG. Nintendo et Nintendo Switch sont des marques de Nintendo. Ray-Ban est une marque de Luxottica Group S.p.A. Meta est une marque de Meta Platforms, Inc.

(b) Apple Inc., Leica Camera AG, Nintendo, Luxottica Group S.p.A. et Meta Platforms, Inc. ne sont ni sponsors, ni promoteurs, ni administrateurs, ni participants de la présente Promotion et n'ont aucun lien avec STARTRADER ou la Promotion.

(c) Toutes les marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

10.7 La présente Promotion peut être cumulée avec d'autres promotions ou avantages de compte, sauf indication contraire. Les clients participant à d'autres promotions peuvent également participer à la présente Promotion, à condition de remplir indépendamment les conditions d'éligibilité de chaque promotion.

10.8 La Société se réserve le droit, sous réserve des lois et réglementations applicables, de :

(a) modifier, suspendre ou mettre fin à la Promotion à tout moment sans préavis ; et

(b) disqualifier tout participant ou annuler ou récupérer tout ticket, classement ou lot lorsque la Société estime raisonnablement qu'il a été obtenu par abus, manipulation, conduite frauduleuse, exploitation d'erreurs du système ou toute autre activité de trading irrégulière ou interdite.

10.9 Comportements interdits

Toute tentative d'abus, de manipulation, de contournement ou d'exploitation du fonctionnement de la Promotion peut entraîner une ou plusieurs des mesures suivantes :

(a) disqualification de la Promotion ;

(b) annulation ou retrait des tickets, classements ou lots attribués dans le cadre de la Promotion ; et/ou

(c) restriction ou suspension du compte, sous réserve des lois applicables et des conditions de compte de la Société.

10.10 Décisions définitives

Les décisions de la Société relatives aux résultats du Tirage au sort et au classement des Lots principaux sont définitives, sous réserve des lois et réglementations applicables.

11 Définitions

Aux fins des présentes CG :

(a) « Transaction Éligible » désigne une transaction entièrement clôturée sur un Produit CFD Éligible, tel que spécifié à la clause 4, qui satisfait à toutes les conditions de trading applicables dans le cadre de la présente Promotion, y compris celles énoncées à la clause 10.4 des présents Termes et conditions.

(b) « Volume de trading notionnel » désigne la valeur notionnelle totale en USD des Transactions Éligibles exécutées pendant la Période promotionnelle, calculée conformément aux conditions de trading applicables de la clause 10.4.

(c) « Dépôt net » désigne le total des dépôts qualifiants moins les retraits et les transferts internes sortants pendant la Période promotionnelle, sous réserve des conditions de dépôt de la clause 10.3.

(d) « Participant Qualifié » désigne un participant qui a satisfait aux conditions d'éligibilité applicables et aux autres dispositions applicables des présentes CG.

(e) « Lot du tirage au sort » désigne le Coupon de bonus de crédit de 20 USD attribué par le Tirage au sort aléatoire.

(f) « Lot principal » désigne l'un des quatre (4) lots physiques attribués aux Participants Qualifiés les mieux classés en vertu de la clause 7.

(g) « Coupon de bonus de crédit » désigne un coupon de crédit de trading mis à la disposition d'un client via le portail client, sous réserve des conditions de la clause 9.

(h) « En Règle » désigne un Compte de trading ouvert, entièrement vérifié, non suspendu, non restreint et ne faisant l'objet d'aucune enquête, sans manquement non résolu aux présentes CG ou aux Conditions du Compte.

12 Avertissement sur les risques

La présente Promotion a uniquement une visée marketing et ne saurait être interprétée comme un conseil en investissement, une orientation financière ou une recommandation de participer à une stratégie ou activité de trading particulière. STARTRADER ne fournit, dans le cadre de la présente Promotion, aucun conseil en investissement personnalisé, aucun service de gestion de portefeuille ni aucun service de trading discrétionnaire.

Toutes les décisions de trading prises par les participants relèvent de leur seule responsabilité. Le trading de produits dérivés à effet de levier, y compris le Forex et les CFD, comporte un niveau de risque élevé et peut entraîner des pertes supérieures au capital initial investi, le cas échéant. Les participants doivent examiner attentivement leur situation financière, leur expérience en matière de trading et leur tolérance au risque avant de se lancer dans toute activité de trading.

La participation à la Promotion ne réduit ni n'élimine les risques associés au trading de produits financiers à effet de levier. Les conditions d'éligibilité de la Promotion ne doivent pas être interprétées comme une recommandation d'augmenter l'exposition ou l'activité de trading. Les participants sont invités à solliciter un avis financier ou professionnel indépendant avant de participer.

La participation à la Promotion est entièrement volontaire et réservée aux clients éligibles qui remplissent toutes les conditions applicables énoncées dans les présentes CG.

La Promotion n'est pas accessible aux résidents des juridictions où de telles promotions sont interdites, restreintes ou soumises à une autorisation réglementaire qui n'a pas été obtenue. Il incombe aux participants de s'assurer que leur participation est conforme aux lois et réglementations locales applicables.

© 2026 STARTRADER · Black Friday Power Play — Termes et conditions